

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 266

Artikel: Régions de montagne : pour lutter contre le désert industriel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Régions de montagne : pour lutter contre le désert industriel

Le 22 août 1973 restera une date importante pour la politique nationale dans le domaine du crédit. En effet, par arrêté, le Conseil fédéral créait, en accord avec la Banque Nationale, un crédit spécial pour la période 1973-74 : le contingent spécial de 500 millions de francs. Cette libération de crédits supplémentaires était destinée à faciliter le financement des constructions de logements à loyer modéré et de travaux urgents d'équipements (approvisionnement en eau et en énergie, établissements hospitaliers et d'éducation, protection de l'environnement).

Une politique sectorielle du crédit en faveur du logement et de l'infrastructure entre donc dans les mœurs économiques. Alors pourquoi pas une politique régionale du crédit ? Pourquoi le Conseil fédéral n'instituerait-il pas un crédit destiné à financer en priorité l'implantation ou le développement d'entreprises industrielles ou touristiques dans les régions

économiquement retardées du pays ? Les bénéficiaires ? Priorité aux régions de montagne reconnues par les cantons et la Confédération ! Cette politique régionale du crédit faciliterait la création des postes de travail dans ces régions, création qui est nécessaire pour assurer le succès de la future loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (cf. DP 262 et 263).

De lourds handicaps

Une telle politique se justifie également par le fait que les entreprises des régions économiquement retardées rencontrent des difficultés dans leur financement : il s'agit généralement de petites et moyennes entreprises de type familial qui travaillent dans des branches moins dynamiques, et dont les possibilités d'autofinancement sont donc plus limitées. En outre, dans leur recours au crédit et à l'emprunt, ces entreprises traitent avec des succursales et des agences de banques qui n'ont qu'une autonomie relative dans l'examen de ces requêtes financières (les banques locales, elles, travaillent peu dans le domaine industriel).

Inutile de préciser que ces obstacles sont moins importants, et donc beaucoup plus facilement surmontables dans les régions riches du pays : le secteur industriel y est plus diversifié, les entreprises produisant dans les branches dynamiques (progrès technique intense, demande en augmentation) sont plus nombreuses ; plusieurs d'entre elles font partie de groupes économiques et financiers. Bref, l'autofinancement est naturellement plus développé dans les régions riches. En outre, dans la recherche de crédits d'investissement, ces entreprises négocient directement avec les sièges régionaux, voire les directions générales (il ne faut pas oublier également les interdépendances financières et personnelles existant entre les secteurs industriel et bancaire : les places dans les conseils d'administration ne se limitent pas à de la figuration ; il y a là des possibilités de contacts qui sont de nature à faciliter l'octroi de crédits bancaires).

Aussi une politique sélective du crédit en faveur des entreprises qui s'installeraient dans les régions de montagne ne ferait-elle que combler une inégalité bien réelle existant dans le domaine des possibilités de financement entre

Mort de la presse d'opinion

« Comme vous l'avez certainement appris par la lecture de notre numéro du 29 avril, notre quotidien cessera de paraître le 19 mai prochain. Des raisons financières impérieuses ont rendu inéluctable cette solution... »

En mai 1971, les collaborateurs du quotidien « Le Peuple-La Sentinelle » recevaient une circulaire commençant par ces mots. La presse quotidienne socialiste cessait d'exister en Suisse romande.

Au 31 décembre 1973, c'est la presse socialiste de Suisse alémanique qui était ébranlée par la

disparition du quotidien socialiste zurichois et de son frère de l'Oberland zurichois. Quelques jours auparavant le quotidien socialiste bernois «TW» avait subi une telle cure d'amaigrissement, que des observateurs doutaient de ses possibilités de survie. Il n'y a qu'au Tessin où « Libera Stampa » continue de paraître jour après jour sans qu'on ait des informations sur ses conditions économiques. Le Tessin est si loin !

Toujours dans la presse d'opinion, mais dans les sphères libérales, c'est maintenant la vieille « Gazette de Lausanne » qui publie qu'elle vient de traverser une période difficile de son existence et qu'elle informera prochainement ses lecteurs des

nouvelles mesures envisagées pour assurer sa parution. Etant donné les liens qui unissent, sur le plan technique et rédactionnel, la « Nouvelle Revue de Lausanne » à la « Gazette », on doit admettre que le « NRL » aussi aura des problèmes à résoudre. Or, ce sont deux journaux d'opinion qui ont un passé plus prestigieux que celui qu'avait la presse socialiste.

Une certaine catégorie de presse quotidienne est en voie de disparition, la presse d'opinion, liée plus ou moins étroitement à une idéologie. Et c'est une situation, que l'on doit regretter, mais que l'on retrouve dans presque tous les Etats économiquement avancés.

les régions riches et les régions pauvres du pays. Et puis il y a là une occasion de donner un contenu plus concret à la conception directrice de l'aménagement du territoire CK-73, qui préconise une décentralisation des activités économiques sur le territoire national.

Politique sectorielle : un antécédent

Une raison supplémentaire à la mise sur pied d'une politique régionale du crédit ? L'existence d'un antécédent : la loi sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature du 1er juillet 1966, qui permet, par l'intermédiaire de coopératives de cautionnement, d'accorder des prêts pour la rénovation et la modernisation d'hôtels. Un antécédent d'autant plus probant qu'à l'occasion de la révision de cette loi, le Conseil fédéral propose d'en étendre l'application aux nouveaux hôtels en construction dans les régions de montagne reconnues par la Confédération, poursuivant là la mise sur pied d'une politique sélective en faveur des zones les moins favorisées du territoire helvétique.

Comment donner aux opinions sortant du conformisme dominant la possibilité de s'exprimer ? Cette question se pose avec acuité, mais malheureusement on ne parvient pas à la résoudre dans les milieux de la gauche démocratique : un hebdomadaire devait prendre la relève du « Peuple-Sentinel » , un hebdomadaire devait succéder à « Zürcher AZ ». Ils sont restés à l'état de projets. Une conclusion s'impose : avant de condamner un journal déficitaire, il vaut mieux se battre pour le faire paraître dans l'austérité que de projeter, faisant table rase, le lancement d'un journal différent.

Et, malgré tout (voir les notes réunies ci-contre),

il y a des utopistes pour envisager le lancement d'un quotidien à gros tirage ou la réparation sur le marché d'un titre au grand passé. Mais cela concerne le marché alémanique.

1. UN QUOTIDIEN OU UN HEBDOMADAIRE

Deux lancements de quotidiens ont échoué récemment en Suisse alémanique. « Neue Presse », soutenu par des éditeurs connus, a disparu assez rapidement après son lancement. « AZ », combinaison de journaux locaux avec une rédaction centrale n'a pas tenu plus de quatre ans.

Cela n'empêche pas des journalistes affiliés à l'organisation adhérant à la VPOD de proposer la fusion de tous les journaux socialistes et syndicalistes de Suisse alémanique pour permettre de lancer un quotidien au tirage prévu de 140 000 exemplaires. Titre de travail : « Tägliche Post ». Budget annuel : 30 millions de francs. Volume : trente-deux pages par numéro. Deux tiers des recettes proviendraient de la publicité. L'éditeur serait une fondation. La feuille aurait partiellement le caractère d'un « journal de boulevard » ce qui signifie, feuille à sensation.

Le projet est qualifié d'utopique par tous ceux qui connaissent les conditions de parution de la presse suisse.

Un autre projet, plus sérieux parce que l'Union syndicale s'y intéresse, tient dans le lancement d'un hebdomadaire. Tirage minimum de lancement nécessaire : 30 000 exemplaires. Titre : « Die Nation », titre mis « au frigo » après la disparition de cet hebdomadaire de « défense spirituelle du pays » pendant les années du national-socialisme dominant l'Allemagne puis une grande partie de l'Europe. Volume : seize à vingt-huit pages. Rédaction : huit à quatorze journalistes. Condition : la disparition des huit quotidiens socialistes paraissant encore. Impression probable à Berne ou à Zurich.

Indépendamment de ce projet, un rapprochement des journaux syndicaux est étudié, ce qui corres-

pond à une idée que nous avons également défendue dans « DP » pour la Suisse romande.

2. DES JOURNAUX CONDAMNÉS

Le publicitaire Walter Greminger a publié en janvier dans le journal « Schweizerische Handelszeitung » un article fort documenté pour démontrer, du point de vue d'un spécialiste de la publicité, que « AZ » était condamné avant sa parution. Il y explique les méthodes d'analyses adoptées pour le choix d'un support publicitaire, soit l'utilisation des résultats d'enquêtes du marché, l'examen de la composition socio-économique des lecteurs et le calcul du prix des contacts réalisables par des annonces dans les journaux en lice. Finalement, c'est l'organe qui répond aux conditions optimales qui est choisi. Or, c'est très rarement le cas pour les petits journaux, sauf s'ils atteignent un groupe de lecteurs très cohérent.

3. LA PRESSE QUOTIDIENNE DE GAUCHE EN SUISSE ALÉMANIQUE

— « Ostschweizer AZ » (Saint-Gall)

— « Thurgauer AZ » (Arbon)

Ces deux journaux collaborent par des échanges de pages.

— « Schaffhauser AZ » (Schaffhouse)

— « Winterthurer AZ » (Winterthour)

Ces journaux, imprimés à Schaffhouse, reprennent une partie des pages rédactionnelles du « Badener Tagblatt » (radical).

— « Basler AZ » (Bâle)

— « AZ Freier Aargauer » (Aarau)

— « Solothurner AZ » (Olten)

— « TW » (Berne)

Ces journaux utilisent des pages imprimées par « TW » indépendamment d'autres échanges.

Ces quotidiens paraissent cinq fois par semaine, du lundi au vendredi.

Si... les quotidiens socialistes disparaissaient, Berne, ville fédérale, n'aurait plus que deux quotidiens, Aarau, un seul, Winterthour, un seul, Bâle, trois.